



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE**



COMMUNIQUE DE PRESSE
Suivi de situation
Maîtrise des Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence,
Le 29 janvier 2026

Depuis plus de vingt ans, la Maîtrise des Bouches-du-Rhône, association loi 1901, est implantée au collège André Malraux à Marseille et bénéficie du soutien du Département des Bouches-du-Rhône.

En concertation avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'académie d'Aix-Marseille a été amené à diligenter un audit du fonctionnement de la Maîtrise qui a fait apparaître la nécessité de conduire une enquête administrative et de saisir le Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, au regard des différents signalements mettant en cause le comportement de Monsieur Samuel Coquard, Directeur de la Maîtrise.

Il ressort des éléments d'analyse et après concertation avec les représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur que, sans présumer des suites éventuelles qui seraient décidées par le Procureur de la République, un retour de Monsieur Coquard dans l'enceinte du collège André Malraux et auprès d'élèves n'est pas envisageable.

En effet, la gravité de certains comportements ressentis comme humiliants ou blessants, liés à des méthodes de fonctionnement clivantes, de même que la posture professionnelle de Monsieur Coquard et sa conception de l'encadrement des élèves qui lui sont confiés, ne sont pas compatibles avec les principes et les valeurs portées par l'Éducation nationale.

Les éléments recueillis comportent un certain nombre de témoignages convergents dont l'administration a l'obligation de préserver la confidentialité dans un souci de protection des intéressés et afin de favoriser le retour à la sérénité au sein du collège.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'académie souhaitent que les élèves de la classe à horaires aménagés en musique (CHAM) du collège André Malraux puissent continuer à bénéficier du partenariat avec la Maîtrise des Bouches-du-Rhône.

La présidente de l'association a donc été informée de la nécessité qui lui incombe que Monsieur Coquard ne soit plus en charge d'élèves au sein de la Maîtrise. Les différents partenaires institutionnels du dispositif sont déterminés à accompagner l'association dans cette transition avec vigilance, afin que les élèves puissent continuer à bénéficier de cette voie d'excellence artistique qui doit allier exigence, bienveillance et respect dans l'accompagnement qui leur est proposé, tout en travaillant à la rénovation du cadre partenarial et à la coopération pédagogique qui doivent désormais être respectés.

Contacts presse : Académie d'Aix-Marseille

Marie Gaidoukoff, responsable du pôle communication du cabinet des recteurs : 04.42.91.71.10 - 06.89.10.02.55

Lilia Benlabidi, chargée des relations presse du pôle communication du cabinet des recteurs : 04.42.91.71.18 - 06 28 91 36 37